



## Déclaration préalable du SE-Unsa Conseil de formation \_ 17 septembre 2020

Mme l'Inspectrice d'Académie,  
Mesdames, Messieurs les membres du conseil de formation,

Le Ministère donne la priorité aux fondamentaux, mathématiques et français, priorité renforcée par la circulaire de rentrée de 2020 et justifiée (selon le MEN) par la crise sanitaire. Nous dénonçons le manque de diversité et d'interdisciplinarité, réservée au PAF, faisant fi d'autres disciplines essentielles au développement des enfants et faisant la spécificité de notre métier.

De plus, Le SE-Unsa revendique que dans le contexte environnemental actuel, une formation soit proposée (dans le cadre de la formation continue) autour de la thématique du développement durable et de l'écologie. Elle a d'autant plus d'importance qu'elle trouve toute sa place dans les nouveaux programmes de juillet et a été rappelée dans cette même circulaire.

Plus que jamais au vu de la situation sanitaire, le SE-Unsa rappelle son attachement à la formation aux techniques d'information et de communication numériques.

Deux jours de formation pour tous les directeurs ont été annoncés par le ministre. Le SE-Unsa salue cette initiative. Devant la charge croissante de leurs missions, et particulièrement en cette rentrée, il y a urgence à faciliter leur travail : une formation continue hors temps de décharge ou des AP spécifiques aux directeurs pourraient être proposées pendant les 18h obligatoires.

L'école inclusive est l'une des 4 priorités de cette rentrée. En tant que département pilote en la matière, nous ne pouvons que regretter l'absence de formation sur les élèves à besoins éducatifs particuliers dans la formation obligatoire.

En juillet 2020, le ministère proposait à l'examen du comité technique ministériel plusieurs textes qui prévoyaient la suppression des stages MIN ce qui aurait contribué à une dégradation de la certification du Cappeï. Le SE-Unsa a réussi à obtenir le maintien de ces heures ainsi que de l'obligation d'affectation en poste spécialisé. Afin de ne pas pénaliser le départ en formation des enseignants du 2<sup>nd</sup> degré en Segpa, le SE-Unsa demande que ces postes puissent être « labellisés » spécialisé. Ce serait une reconnaissance du travail effectué par ces enseignants.

La nécessité de garantir à tous un accès à une formation continue à la pratique de l'école inclusive ne doit pas faire oublier l'exigence d'une formation qui reconnaisse les spécificités de l'enseignement spécialisé.

La crise sanitaire a nécessité une adaptation de tous les membres de la communauté éducative en vue de la réussite de la continuité pédagogique.

Le 5 mars, le Directeur général de l'enseignement scolaire (Dgesc) envoyait un courrier aux rectrices et aux recteurs sur la mise en place de nouvelles modalités de formations des professeurs des écoles en mathématiques et en français.

Puis il y a eu le confinement...

Malgré tout, certaines académies ont poursuivi la mise en place de ces nouveaux plans, en épuisant les équipes de formation, dont la charge de travail était déjà largement alourdie et par les missions qui s'empilent depuis plusieurs années, et par l'accompagnement à la gestion de cette crise sanitaire.

Dans notre département, le plan maths est en place. Quid du plan français qui doit prendre ses racines à cette rentrée ? Ne serait-il pas préférable de déployer les formateurs sur le terrain, aux côtés des PES et des équipes afin de répondre aux nouveaux besoins liés à cette crise ?

Le confinement a eu également pour effet de favoriser l'auto-formation. Elle doit cependant n'être que l'une des nombreuses modalités de formation, les autres modalités devant relever de l'institution. Il y a par conséquent un intérêt particulier à récolter sur le terrain les besoins afin d'adapter les plans de formations et d'avoir une dynamique de travail allant du bas vers le haut, en s'appuyant sur la bonne connaissance des équipes.

La formation des AESH s'est aussi vue impacter la crise sanitaire entraînant le report ou l'annulation de tout ou partie de leur formation. A ce jour, aucune date n'a été communiquée.

#### Concernant la formation initiale :

La substitution des épreuves d'admission par les épreuves d'admissibilité a conduit le MEN à décider seul d'un renforcement de la procédure de titularisation qui concernera plus de 20 000 stagiaires enseignants, CPE et PsyEN.

Dès le 21 mars prochain, ils devront ainsi se soumettre à un entretien professionnel de titularisation. En dépit des efforts de l'inspection générale à démontrer que ce n'est pas une épreuve de concours recyclée, l'entretien professionnel constituera pour autant une épreuve supplémentaire. L'entretien a beau ne pas requérir de préparation spécifique, les stagiaires auront à cœur de le réussir, et les tuteurs de les y aider, entraînant stress et charge de travail supplémentaires, pour une épreuve qui évaluera des compétences déjà soumises au regard des inspecteurs et tuteurs.

De plus, à partir de 2022, le calendrier du concours est modifié et aura désormais lieu au cours du 2<sup>nd</sup> semestre du M2 ce qui entraînera de profonds changements dans les enseignements et dans l'organisation des périodes de stage. Les étudiants ne seront plus fonctionnaires stagiaires mais contractuels avec un service à tiers temps, s'étalant du 2<sup>eme</sup> semestre de M1 au 1<sup>er</sup> semestre de M2. Cette nouvelle organisation interroge à plusieurs égards. En effet, il sera délicat de trouver les supports de stage sur une période de février à février et en nombre suffisant. De plus, la non-rémunération du 2<sup>nd</sup> semestre de M2 placera les étudiants dans une situation précaire à un moment où le stress de réussir leur concours sera à son maximum.